Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1766

Artikel: Les entrepreneurs et la déconstruction collective : reprendre l'initiative pour ne pas se laisser piéger par l'UDC et l'ASIN : un rôle pour l'USS?

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012395

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les entrepreneurs et la déconstruction collective

Reprendre l'initiative pour ne pas se laisser piéger par l'UDC et l'ASIN: un rôle pour l'USS?

André Gavillet (4 février 2008)

Les délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ont rejeté la nouvelle convention collective du secteur de la construction. Ce refus, il ne faut pas le voir comme un simple épisode malheureux des relations paritaires propres à une corporation. C'est un accident national grave et il faut le traiter comme tel.

On savait par expérience que les négociations dans ce secteur étaient rudes, comme le veut le métier, qui est à risques. On pense à ce cortège du 1er mai où les syndiqués de ce qui était encore la FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment) défilaient en queue de cortège, portant le casque de chantier, encadrant quelques engins lourds de terrassement. Jusqu'ici l'appartenance commune à la profession avait permis de surmonter les affrontements conflictuels et la nouvelle convention, âprement négociée après la dénonciation de l'ancienne, permettait de croire au *happy end* coutumier. Mais ce fut la rupture, le président de la SSE ne défendant pas devant les siens le compromis auquel il avait pourtant souscrit.

Affaire nationale. Qu'on songe aux enjeux que recouvre le mot *«intégration»*. Or les travailleurs de la construction sont très majoritairement des étrangers – et le syndicat est le facteur premier de leur intégration, par les liens de solidarité qu'il crée, par la défense de leurs intérêts qu'il rend possible, notamment grâce à la CCT. Le refus de la SSE est un sabotage de l'intégration. Il appelle une réplique qui soit à l'échelle nationale.

Les bilatérales

Le conflit dans le secteur de la construction coïncide avec des échéances politiques lourdes pour le pays: confirmation des accords sur la libre circulation des personnes, extension de ces accords à la Roumanie et à la Bulgarie. D'ores et déjà on sait que le référendum sera lancé par l'UDC.

Les syndicats ont toujours réclamé des mesures renforcées de protection contre le *dumping* salarial. Les conventions collectives sont un moyen important de contrôle, notamment quand elles sont rendues obligatoires. Sans mesures de protection adéquates, l'Union syndicale menace de ne pas soutenir les accords bilatéraux. Le jeu est dangereux. A force de présenter son appui comme conditionnel, de noircir le tableau des conséquences sur les salaires, l'Union syndicale prend le risque d'être l'alliée objective de l'UDC et de l'ASIN. Il est d'ailleurs vraisemblable que plusieurs délégués des entrepreneurs ont été manipulés par l'UDC pour pousser le plus possible les syndicats dans leurs exigences et leurs critiques.

Pour une discussion faîtière

La réponse des organisations patronales et syndicales serait de ne pas tomber dans ce piège, celui du soutien conditionnel, celui du *«ne comptez pas sur nous, sauf si ...»*. Comment procéder alors? Prendre l'initiative, dès maintenant, d'une discussion au sommet (organisations professionnelles, patronales et syndicales, et département fédéral de l'économie), qui règle le problème de la lutte contre le *dumping* salarial. L'accord devrait être formalisé avant que commencent les discussions parlementaires et que soit lancé le référendum.

L'esprit de concordance retrouvé au Conseil fédéral doit apparaître au niveau des partenaires sociaux: côté syndical en renonçant au chantage, au oui conditionnel, côté patronal en acceptant largement les mesures qui garantissent une concurrence loyale. Il suffit pour cela de modifier le calendrier: les représentants des professions étant prêts avant que les politiques commencent leur travail. L'Union syndicale prendra-t-elle l'initiative d'une invitation? La gravité du conflit dans la construction justifie que la crise soit dépassée par le haut.